



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Membres en exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 24 Octobre à 17 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 18/10/2024

Présents : Titulaires : MM. ANTY, DEVOOGHT, LESUEUR, Mme MARTEAU, LEGRAND, MM WEBER, LOSTUZZO, DUHAMEL.

Absents excusés pouvoir : M. PYCK pouvoir à M. GUERZOU, M. FRAISSE pouvoir à M. FOUR, M. BOURCIGAUX pouvoir à M. PINSSON

Secrétaire de Séance : M. LESUEUR

2024 – 19 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON DOMESTIQUES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE DU SIAPBE – 132^{EME} OPERATION DU SIAPBE

Le Comité Syndical du S.I.A.P.B.E.

Vu l'article 11331-10 du code de la santé publique ;

Vu l'article L.214-3 du code de l'environnement ;

Vu l'arrête inter-préfectoral du 31 juillet 2017 relatif au diagnostic vers l'amont du système de traitement du SIAPBE ;

Vu les articles L.2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commande entre collectivités ;

Vu l'article L.1414-3 du CGCT relatif aux commissions d'appels d'offres des groupements d'acheteurs ;

Vu les délibérations n°230323-DC-65 du 23 mars 2023 et n°080224-DC-11 du 8 février 2024 de la Communauté de Communes Thelloise approuvant le groupement de commande ;

Vu la délibération n°2023-15 du 24 novembre 2023 du SIAPBE approuvant le groupement de commande ;

Vu les délibérations n°088-2023 du 28 septembre 2023 et n°106-2023 du 24 septembre 2024 de la commune de Persan approuvant le groupement de commande ;

Le Président rappelle au comité syndical le souhait d'établir une convention de groupement de commande constitué par la Communauté de Communes Thelloise, la ville de Persan et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et Environs (SIAPBE) en vue de réaliser des contrôles des installations d'assainissement non domestiques et assimilés complexes.

Le Président rappelle que l'objectif de cette étude est de recenser les établissements comportant un ou plusieurs branchements source de rejet :

- de micropolluants
- de graisses en trop grande quantités,
" aux claires météoriques

entendu l'exposé de Monsieur le Président,



Le Comité Syndical décide à l'**UNANIMITE**

d'**APPROUVER** l'établissement d'une convention de groupement de commandes pour le contrôles des installations d'assainissement non domestiques.

d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes et tous les documents afférents à ce dossier y compris les éventuelles modifications apportés par avenant.

d'**AUTORISER** Monsieur le Président à lancer la consultation relative au contrôle d'installations non domestiques et assimilés complexes (activités) et accompagnement à la mise en conformité sur le système de collecte du SIAPBE (132^{ème} opération) conformément à la convention de groupement de commande susvisée.

d'**AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

De **CONSTITUER** une commission d'appel d'offres, constituée :

- du Président du SIAPBE en qualité de Président de la Commission d'appel d'offres,
- d'un membre du comité syndical et d'un suppléant
- de deux représentants et de deux suppléants de la commune de Persan
- de deux représentants et de deux suppléants de la communauté de communes Thelloise.

De **CONSTITUER** un comité de pilotage, constituée :

- pour le SIAPBE d'un membre du comité syndical et d'un responsable administratif.
- pour Persan d'un représentant la commune et d'un responsable administratif.
- pour la communauté de communes Thelloise d'un représentant et d'un responsable administratif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Les membres présents ont signé pour copie conforme.